

Etats-Unis : un fichier ADN pour tous les clandestins ?

lefigaro.fr (Avec AFP).

Publié le 06 février 2007



Cette mesure devrait principalement concerner les immigrés clandestins. Ici, la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis.

G. Arias/AP.

Les autorités fédérales pourront aussi facilement prélever des échantillons ADN que relever des empreintes digitales.

D'après les informations révélées hier par le New York Times, les Etats-Unis se prépareraient à prélever systématiquement un échantillon d'ADN sur les suspects détenus par les autorités fédérales. Pour l'instant, les autorités fédérales ne prélèvent d'ADN que sur des criminels inculpés.

La mesure a été autorisée dans un amendement passé relativement inaperçu au sein d'une loi de janvier 2006 destinée à lutter contre les violences faites aux femmes. Il s'agissait de donner aux autorités fédérales un outil supplémentaire pour identifier les auteurs d'agressions sexuelles.

Les nouvelles règles, qui doivent être mises en place par le ministère de la Justice, visent à rendre ces prélèvements aussi communs que les relevés d'empreintes digitales pour toute personne arrêtée.

De fait, cette mesure devrait principalement concerner les immigrés clandestins, qui représentent l'immense majorité des personnes arrêtées par les autorités fédérales et libérées ou expulsées sans être inculpées. La plupart des autres délinquants et des criminels sont arrêtés par les autorités locales

L'Union américaine pour les libertés civiles (ACLU), une association de défense des libertés individuelles, a réagi par l'intermédiaire de Caroline Frederickson, sa directrice des affaires législatives, dénonçant une «violation des valeurs américaines fondamentales sur notre droit à la vie privée». Elle estime que ces prélèvements vont ralentir les poursuites contre les violeurs car l'analyse des échantillons en sera rallongée.

